



Déclaration préliminaire CSA 22 Avril 2025. NON A LA BOULE DYNAMIQUE !

Le bureau local FO Justice du Centre Pénitentiaire de Fresnes tient, en ce jour du 22 avril 2025, à exprimer sa solidarité sans faille envers l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire, confrontés ces dernières semaines à une vague d'attaques violentes et inacceptables sur l'ensemble du territoire. Ces actes, qui visent nos collègues et nos établissements, illustrent une **dégradation alarmante de la sécurité**. Nous appelons les autorités à **renforcer d'urgence** les mesures de **vigilance et de protection**, à l'intérieur comme à l'extérieur des murs, et à **fournir les moyens humains et matériels nécessaires** pour endiguer cette crise.

À cet égard, nous réitérons avec force notre demande de **déploiement immédiat de l'article 12-1 du Code de procédure pénale (CPP)**. Cet article, qui n'est toujours pas mis en place, doit être **déployé en urgence**. Nous exigeons **des moyens adéquats**, tant en effectifs qu'en matériel, **pour l'Équipe Locale de Sécurité Pénitentiaire**. Il est inacceptable que nos agents soient laissés sans protection face à **des actes d'intimidation et de vandalisme**.

Or, la situation que nous traversons dépasse largement la seule question juridique. Le CP de Fresnes, à l'image de nombreux établissements, est frappé de plein fouet par une dégradation sociale sans précédent. L'**absentéisme**, nourri par l'épuisement physique et psychique des agents, atteint **des niveaux records**. Les **agressions** contre les personnels se multiplient, dans un climat de **surpopulation carcérale** et de **sous-effectifs chroniques**. Les **plannings chaotiques**, avec **des cycles matin/nuits** ou le recours au 4 jours travaillés pour 2 jours de repos, détruisent progressivement la santé des collègues et leur vie familiale. Face à cette réalité, **FO Justice** exige la **suppression des plannings inhumains**, le recrutement massif de personnels et la réorganisation des services pour concilier enfin sécurité des agents et respect de leur droit à une vie digne.

Nous dénonçons par ailleurs avec la **plus grande fermeté** la généralisation de la « **boule dynamique à 2 mois** », imposée par la DAP avec une note du 12 février 2025 sans la moindre consultation des **organisations syndicales**. Ce dispositif aggrave la **précarité des agents** en rendant leurs **rémunérations imprévisibles** et en **complexifiant la récupération de leur temps de travail**. Il s'inscrit dans une logique de flexibilisation forcée, **méprisant tant l'équité que la santé des personnels**. **FO Justice** exige son retrait immédiat et le retour à un système transparent, respectueux des droits acquis.

C'est dans ce contexte de mépris persistant pour le dialogue social que le bureau local FO Justice du CP de Fresnes prend la décision de **ne pas siéger à cette instance CSA**. Comment participer à des échanges de façade, alors que l'administration persiste à **ignorer nos alertes sur le 12-1 du CPP**, à **bafouer nos revendications sur les conditions de travail**, et à **imposer unilatéralement des mesures** comme la « **boule dynamique** » ? Nous refusons d'être les figurants d'un pseudo-dialogue qui ne débouche jamais sur **des actes concrets**.

Nous en appelons **solennellement aux autorités compétentes** pour qu'elles ouvrent sans **délai des négociations sérieuses**, ancrées dans le **respect des personnels** et la **reconnaissance de la spécificité de nos missions**. La **sécurité de nos établissements**, comme celle de nos collègues, **ne se construira pas contre les agents, mais avec eux**.

